

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2023 à 18h00 à Mirabel-aux-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Mirabel-aux-Baronnies.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude GRAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 69

Etaient présents : 55 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Martine BERGER-SABATIER - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Marc BOMPARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Thierry TATONI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Christian TEULADE a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Plan Climat Air Energie Territorialisé**239-2023 Plan Climat Air Energie Territorial PCAET de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale : arrêt Projet - Approbation**

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets afin d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris de décembre 2015 et du Pacte Vert pour l'Europe ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L229-26, portant obligation de PCAET pour les collectivités de plus de 20 000 habitants ;

Vu la délibération n° 142-2018 du 28 septembre 2018 de prescription d'élaboration du PCAET ;

Vu la délibération n° 125-2019 du 24 septembre 2019 d'affirmation des axes stratégiques et des objectifs locaux à intégrer dans le PCAET ;

Vu la délibération n° 09-2020 du 11 février 2020 pour la signature du marché pour l'étude du PCAET, le 11 février 2020 ;

Vu la délibération n° 88-2021 du 22 juin 2021 d'affirmation d'une concertation publique à intégrer dans le PCAET des Baronnies en Drôme Provençale ;

Vu la délibération n° 122-2021 du 28 septembre 2021 pour suivre la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des territoires) de l'ADEME ;

Considérant que, conformément à ses obligations, la CCBDP s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial par prescription. Cette démarche de planification stratégique et opérationnelle prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs objectifs (réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) – adaptation au changement climatique – sobriété énergétique – qualité de l'air – développement des énergies renouvelables) ;

Considérant que, par délibération du 11 février 2020, le marché portant sur une mission d'assistance à l'élaboration du PCAET a été notifié à un groupement solidaire dont le mandataire est VIZEA, marque de la SARL Les EnR ;

Considérant que ce PCAET comporte deux volets complémentaires : adaptation et atténuation. À la suite de la validation du diagnostic et de la concertation publique, un diagnostic de vulnérabilité a complété la stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des Baronnies en Drôme Provençale pour aboutir à un programme d'actions validé en COPIL le 15 novembre 2023 et en Bureau le 5 décembre 2023 ;

Considérant que le volet adaptation a bénéficié de la démarche TACCT (Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires) de l'ADEME avec une méthodologie dédiée composée notamment d'ateliers de travail avec les acteurs locaux par secteur (tourisme, risque incendie, agriculture...). Cette démarche, dont la CCBDP est coordinateur, a enrichi le programme d'actions aux multiples parties prenantes, partenaires, et financeurs ;

Considérant que le PCAET de la CCBDP comporte 8 axes stratégiques :

1. Habiter des logements plus performants
2. Se déplacer autrement et transporter mieux
3. Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée
4. Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets
5. Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition
6. Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique
7. Aménager le territoire plus durablement
8. Se protéger face au changement climatique

Ces 8 axes se décomposent en 31 objectifs opérationnels et 91 actions. La CCBDP est pilote de 42 de ces actions.

Considérant que le projet de PCAET arrive ainsi à terme et qu'il convient désormais d'arrêter l'ensemble du projet, composé des documents suivants :

- Diagnostic territorial et diagnostic de vulnérabilité ;
- Etat Initial de l'Environnement ;
- Rapport stratégique ;
- Programme d'actions ;
- Rapport d'évaluation environnementale (en cours d'édition) ;

Considérant que le PCAET constitue le document stratégique de l'engagement de la CCBDP pour la mise en œuvre de sa politique de transition écologique en lien avec le projet de territoire en cours d'élaboration ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

D'ARRETER le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, constitué de l'ensemble des documents suivants : diagnostic territorial et diagnostic de vulnérabilité ; état initial de l'environnement ; rapport stratégique ; programme d'actions ; rapport d'évaluation environnementale (en cours d'édition) ;

D'AUTORISER le Président à engager toutes les démarches règlementaires visant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

D'AUTORISER le Président à finaliser la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCBDP et, notamment, à organiser :

1. la transmission à l'issue du Conseil communautaire, aux Préfectures, Missions régionales d'autorité environnementales (MRAE), et Région, de l'ensemble des documents composant le PCAET, pour observations dans un délai maximum de 3 mois ;
2. la consultation du public durant un mois durant le 1^{er} semestre 2024 ;
3. la rédaction d'un mémoire de réponse produit par le Bureau d'étude, prenant en compte les observations notifiées lors des consultations ;
4. l'adoption de la version définitive du PCAET à l'occasion d'un Conseil communautaire mi-2024 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 22/12/2023

Mise en ligne le : 03/01/2024

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20231219-239_2023-DE
en date du 22/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 239_2023